

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 décembre 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'ENTREPOSAGE ET LE TRANSPORT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le drame survenu à Bhopal fait ressortir l'urgente nécessité qu'il y a pour tous les niveaux de gouvernement au Canada d'appliquer sans tarder des mesures de sécurité et, au besoin, d'en adopter de nouvelles, de façon à éviter pareil accident dans notre pays.

En premier lieu, le gouvernement du Canada devrait publier une carte géographique indiquant l'emplacement et la quantité de tous les gaz toxiques entreposés au Canada.

En deuxième lieu, grâce à une collaboration étroite, le gouvernement fédéral devrait obtenir des organismes provinciaux responsables la garantie que ces endroits sont inspectés par un personnel qualifié, que les valves et le matériel de contrôle sont en excellent état en tout temps et que des zones tampons suffisamment grandes entourent les nouvelles installations.

En troisième lieu, le gouvernement fédéral devrait immédiatement remettre à l'étude les règlements actuels qui régissent le transport des matières dangereuses.

En quatrième lieu, le transport des produits dangereux et toxiques devrait s'effectuer sur des trajets éloignés des centres urbains.

En cinquième lieu, les trains transportant des matières dangereuses ne devraient pas être autorisés à s'arrêter sur les voies de garage dans des régions habitées.

En sixième lieu, pour l'avenir, le gouvernement fédéral devrait entreprendre une étude en vue de déterminer dans quelle mesure les substances dangereuses—que ce soient des pesticides, des produits manufacturés, ainsi de suite—sont essentielles à l'économie et à la civilisation, chercher à découvrir des moyens inoffensifs de parvenir aux mêmes fins, et favoriser l'utilisation généralisée de produits biologiques non toxiques.

En septième lieu, de concert avec les provinces et les municipalités . . .

M. le Président: Je suis navré d'avoir à interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse).

L'AGRICULTURE

ON PRÉCONISE UN MORATOIRE SUR LES DETTES AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement de la Saskatchewan a décrété récemment un moratoire sur les dettes agricoles qui interdira les saisies de terres agricoles du 1^{er} décembre de cette année au 1^{er} décembre de l'année prochaine. Cette mesure vise à accorder une protection temporaire aux agriculteurs qui risquent de perdre leur propriété à cause de dettes élevées.

Le moratoire ne les protège cependant pas contre la saisie de leur bétail, de leur grain ou de leur matériel. Mais à quoi bon conserver sa terre sans le matériel qui permette de la cultiver?

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur deux cas récents de saisie en Saskatchewan. Dans les deux cas, les voisins des agriculteurs en cause ont bloqué l'accès à l'entreprise agricole. Il s'agissait dans le premier cas de la saisie du bétail d'une entreprise agricole des environs de Kisby, et dans le second cas, de la saisie du matériel d'une entreprise des environs de Choiceland. Ces deux cas devraient faire comprendre la nécessité d'un moratoire complet sur les dettes, comme l'a réclamé Mel Swart à l'Assemblée législative de l'Ontario, un moratoire qui s'applique à tout ce qui fait partie de l'exploitation agricole.

Il est en outre grand temps que les gouvernements commencent à s'attaquer à la cause première des faillites agricoles: les taux d'intérêt exagérément élevés. Durant la période d'application du moratoire, les frais d'intérêt vont continuer à s'accumuler et les agriculteurs ne pourront pas cultiver leur terre à cause du lourd fardeau de leurs dettes. Il est grand temps de réduire les taux d'intérêt afin de sauver les agriculteurs. Si le gouvernement tient vraiment à préserver les exploitations agricoles rentables, il devrait accorder une protection législative aux agriculteurs non seulement contre la saisie des terres mais aussi contre la saisie de tous les biens agricoles jusqu'à . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'AUTORISATION DONNÉE À UNE PERSONNE SPÉCIALISÉE DANS L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS SOURDS DE DEMEURER AU CANADA

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, oublions un instant que notre monde se débat contre la mort, la destruction, le sarcasme et la duperie, car j'ai une bonne nouvelle à vous apprendre.

Grâce aux efforts inlassables de groupes concernés et grâce à la générosité de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), de nombreux enfants sourds du Canada vont apprendre à communiquer.